



OGBL

www.ogbl.lu

Les députés ont voté une perte de pouvoir d'achat de 500 millions d'euros.

Une décision fausse, injuste et inutile!

Le 26 janvier 2012, le parlement luxembourgeois a voté par 53 voix contre 6 une loi qui prévoit de reporter à octobre 2012 l'indexation des salaires et pensions qui aurait dû intervenir en février. Les échéances suivantes tomberont au plus tôt en octobre 2013 et 2014, même si elles étaient dues avant ces échéances. Le raccordement ultérieur se ferait ensuite seulement à partir de septembre 2014. En clair, si le système actuel impliquait l'échéance d'une tranche en janvier 2014 par exemple, celle-ci ne serait payée qu'en octobre et les mois de janvier à septembre seraient définitivement perdus pour le calcul des échéances futures.

Par ailleurs, le président du gouvernement a annoncé vouloir neutraliser l'évolution du prix du pétrole (essence, diesel, fuel ...), si celui-ci dépasse un niveau encore à déterminer. En outre, des produits de consommation courante, mais potentiellement nuisibles à la santé, comme le vin et la bière, qui sont compris dans la mesure de l'inflation ne seraient plus pris en considération pour la détermination des échéances des tranches indiciaires.

Cette manipulation de l'indexation ne changera évidemment rien à l'évolution des prix qui continueront à grimper. Rien n'est prévu en matière de contrôle des prix!

Cette manipulation ne changera rien à l'évolution des prix dans le logement. Rien n'est prévu dans la loi. Les bonnes paroles des ministres se suivent depuis des années, mais rien ne change!

Ce qui est sûr, par contre, c'est que les salariés et les pensionnés seront délestés d'au moins 500 millions d'euros de pouvoir d'achat.

Et les responsables politiques sont clairs quant à leur motivation pour cette manipulation de l'indexation: ils estiment que nous gagnons trop.

La manipulation de l'indexation des salaires sert à freiner l'évolution des salaires, voire à les diminuer afin d'augmenter la compétitivité-coût, la marge bénéficiaire des entreprises et les bénéfices, le profit de leurs actionnaires et de leurs dirigeants.

La loi votée ne prévoit aucune obligation pour les chefs d'entreprises en contre-partie de cette nouvelle aide qui leur est accordée au détriment des salariés: pas d'obligation au niveau de la création et du maintien de l'emploi, pas d'obligation en matière d'investissement.

L'OGBL revendique la révision de la loi sur la manipulation de l'indexation des salaires et des pensions à l'évolution des prix!

Davantage de conventions collectives de travail pour maintenir notre pouvoir d'achat!

Face à la décision politique de manipuler l'indexation pour diminuer nos salaires réels, il faut renforcer et développer les conventions collectives de travail pour maintenir notre pouvoir d'achat. Trop de salariés ne bénéficient pas de conventions collectives de travail et de négociations collectives périodiques pour maintenir et améliorer le niveau de leur salaire.

Pour changer cela, il nous faut votre appui. Rejoignez-nous pour renforcer la négociation collective, pour défendre vos salaires, vos conditions de travail et vos emplois!

Une politique fiscale et sociale en faveur des salariés et des retraités est possible!

La situation financière de l'Etat et des assurances sociales du Luxembourg est saine.

- Les recettes fiscales de l'**Etat** ont augmenté en 2011 de un milliard d'euros par rapport à 2010, le double de ce que le gouvernement avait prévu. Les dépenses n'ont augmenté que de 300 millions d'euros. L'Etat luxembourgeois n'a pas eu de déficit notable en 2011 et a même pu investir des recettes provenant de participations financières dans un fonds souverain luxembourgeois pour investir dans la diversification de l'économie luxembourgeoise.
- La **Caisse nationale de santé** a un excédent cumulé de 136,9 millions d'euros en 2011 et un excédent prévu de 143,4 millions d'euros en 2012.
- La **Caisse nationale d'assurance pension** a des réserves de plus de 11 milliards d'euros.

Il y a donc de la marge budgétaire pour soutenir les salariés et les retraités dans ces temps de crise.

Les syndicats ont pour l'instant réussi à imposer l'abolition de l'impôt de crise et la diminution de la surprime de cotisation assurance-maladie que les travailleurs manuels ont dû payer. Mais d'autres mesures fiscales et sociales sont nécessaires et possibles.

L'OGBL revendique

- une adaptation des barèmes de l'impôt sur le revenu à l'inflation;
- un doublement du crédit d'impôt dont profitent chaque salarié et chaque retraité;
- une augmentation du boni enfant.

L'OGBL revendique une adaptation
des allocations familiales à l'inflation.

L'OGBL revendique une amélioration
des prestations de l'assurance-maladie.